



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Marine Emergency Response Division/Division des
Interventions en cas d'urgence maritime
Place du Portage, Phase III
Tower c
11 Laurier Street, 6C2
11, rue Laurier
Gatineau
Gatineau
K1A0S5

Title - Sujet Disposal of the CCGS Hudson Élimination du NGCC Hudson	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7044-220442/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client PR 20220442	Date 2022-09-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MER-005-28791	
File No. - N° de dossier 005mer.F7044-220442	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-09-29 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Major, Andrea	Buyer Id - Id de l'acheteur 005mer
Telephone No. - N° de téléphone (403) 796-3230 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Amendement 1 :

Cet amendement a pour but de fournir une note aux soumissionnaires et de remplacer la pièce jointe 3 - Critères d'évaluation technique obligatoires.

Les matrices d'évaluation ont été insérées et les autres contenus révisés sont indiqués en **rouge**.

Tous les termes et conditions restent inchangés.

Note aux soumissionnaires

Les éléments suivants ne seront pas inclus avec le Hudson dans le cadre de l'élimination du navire :

- La passerelle ne sera pas incluse avec le navire.
- Le système de surveillance BRNKL (installé dans le hangar) ne sera pas inclus dans le navire.
- Le bossoir Miranda sera retiré du navire, à l'exception des câbles de chute, des deux supports verticaux et de la traverse horizontale supérieure.

Annexe 3 - Critères d'évaluation technique obligatoires

SUPPRIMER : "Annexe 3 - Critères d'évaluation technique obligatoires" dans son intégralité.

INSERT :

Annexe 3 - Critères d'évaluation technique obligatoires

Une exigence obligatoire est décrite à l'aide des mots " doit ", " sera ", " est requise " ou " est obligatoire ". Une offre qui ne répond pas à toutes les exigences obligatoires sera jugée non recevable sans autre considération.

L'offre technique ne doit comprendre que les informations/documents nécessaires à l'évaluation des critères énumérés ci-dessous. Toute information ou documentation supplémentaire fournie ne sera pas examinée par les évaluateurs. En outre, les soumissionnaires doivent fournir une feuille de référence indiquant l'emplacement et le numéro de page où se trouvent les informations/documents permettant d'évaluer chaque critère dans l'offre.

Aux fins de la présente DP,

- "majeur" est défini comme un travail qui a nécessité une ingénierie professionnelle pour garantir l'intégrité structurelle du navire pendant et après la construction ou le radoub ;
- l'exemple d'un projet de réaménagement doit porter sur un "navire" doté d'un équipement et de systèmes d'autopropulsion et pouvant accueillir une nuitée ; et
- Le "démolition de navires" est défini comme le processus de mise au rebut systématique de l'ensemble de l'infrastructure d'un navire obsolète par le démantèlement et l'élimination ou le recyclage de tous ses composants et matières dangereuses ;

- le "remorquage de navire mort" est défini comme la condition dans laquelle l'installation de propulsion principale, les chaudières et les auxiliaires ne fonctionnent pas en raison de l'absence d'énergie électrique ; et
- "l'achèvement réussi d'un projet" est défini comme l'achèvement d'un projet dans les délais et le budget d'un contrat, et sans qu'il y ait d'accident ou de blessure environnementale nécessitant l'assistance médicale d'un médecin, d'une infirmière ou d'un médecin.

1. Chef de projet

Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience du chef de projet qu'il propose dans l'une ou l'autre des disciplines suivantes :

- Démolition de navires ; ou
- Construction de navires / réfection majeure de navires.

Le Canada peut demander le curriculum vitae du gestionnaire de projet. Si on le lui demande, le soumissionnaire doit le fournir dans les 48 heures suivant la demande.

1.1 Expérience de chef de projet - démolition de navires

Le soumissionnaire doit démontrer que le chef de projet proposé a mené à bien au moins un (1) projet de démantèlement de navire au cours des dix (10) dernières années (depuis juillet 2012) d'un navire d'une jauge minimale de déplacement de navire léger (LDT) de 1000 MT. **Si plus d'un (1) exemple est fourni, seul le premier exemple sera évalué.**

OU

1.2 Expérience en tant que chef de projet - construction de navires / réaménagement de grands navires

Le soumissionnaire doit démontrer que le chef de projet proposé a mené à bien un minimum de deux (2) projets de construction de navires et/ou de radoub majeur de navires au cours des dix (10) dernières années (depuis juillet 2012) de navires d'un tonnage de déplacement de navire léger (LDT) minimum de 1000 MT. **Si plus de deux (2) exemples sont fournis, seuls les deux (2) premiers exemples seront évalués.**

Si des projets de radoub majeurs sont présentés à titre d'exemple, pour être pris en considération, les projets DOIVENT avoir inclus une modification et une réparation majeures de la coque et/ou de la structure, où la structure et les systèmes du navire (par exemple, l'électricité, la tuyauterie, le CVC, la réfrigération) ont été modifiés.

Solicitation No. - N° de l'invitationAmd
F7044-220442/A
Client Ref. No. - N° de réf. du clientFile
F7044-220442002mer.F7044-220442

. No. - N° de la modif.
001
No. - N° du dossierCCC

Buyer ID - Id de l'acheteur
002mer
No./N° CCC - FMS No./N° VME

1. Chef de projet		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
<p>Le soumissionnaire doit impérativement fournir des preuves de l'expérience du chef de projet proposé, notamment :</p> <p>1.1 Un minimum d'un (1) projet de démantèlement de navire au cours des dix (10) dernières années (depuis juillet 2012) sur un navire d'un tonnage minimum de déplacement à vide (LDT) de 1000 MT.</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>1.2 Un minimum de deux projets de construction et/ou de refonte de navires au cours des dix (10) dernières années (depuis juillet 2012) sur des navires d'un tonnage de déplacement léger (LDT) minimum de 1000 MT.</p>	<p>1.1 O / N</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>1,2 O / N</p>	

2. Expérience en matière de démolition de navires, de construction de navires et de réfection de navires.

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- Démolition de navires ; ou
- Construction navale / Réparation de navires majeurs

2.1 Expérience du soumissionnaire - Démolition de navires

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a mené à bien au moins un (1) projet de démantèlement de navire au cours des dix (10) dernières années (juillet 2012) sur un navire d'une jauge minimale de 1000 tonnes de déplacement lège (TLD). **Un exemple de projet de démantèlement de navire, qui comprend tous les renseignements indiqués aux points a-e, doit être fourni. Si plus d'un (1) exemple est fourni, seul le premier exemple sera évalué.**

- (a) **Plan de séquençage** : Fournir un diagramme de GANTT (en format PDF) ou un plan d'ensemble du projet qui démontre tous les événements suivants :
- i. Date et heure de départ et d'arrivée du remorquage (durée du remorquage) ;
 - ii. Dates auxquelles le démantèlement des navires a commencé et s'est achevé ;
 - iii. des jalons indiquant le retrait de chaque section et/ou pont important pour l'ensemble du navire ; et
 - iv. Achèvement de toutes les activités d'élimination des matériaux.
- (b) **Recours à des sous-traitants** : Décrivez tous les travaux réalisés par des sous-traitants (s'il y a lieu) sous forme de tableau indiquant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux et le lieu des travaux.
- (c) **Procédures de surveillance des conditions** : Décrivez les processus qui étaient en place pour surveiller les conditions suivantes en fournissant des copies électroniques ou en format PDF des procédures utilisées pour traiter et rectifier tous les éléments identifiés suivants :
- i. la surveillance de la qualité de l'air pour les particules en suspension dans l'air ;
 - ii. ventilation ;
 - iii. la prévention des incendies et des explosions ;
 - iv. la surveillance des inondations et la stabilité des navires
 - v. l'exposition à des matières dangereuses.
- (d) **Matériaux dangereux** : Décrivez les procédures et les plans de contrôle utilisés, y compris comment et où les matériaux ont été éliminés ou recyclés ;
- (e) **Permis et tenue de dossiers** : Décrivez les éléments suivants :
- i. Quels sont les permis qui ont été obtenus et expliquer le but de ces permis ; et
 - ii. Décrivez les processus de tenue de registres qui étaient en place pour suivre tous les matériaux éliminés.

OU

2.2 Expérience du soumissionnaire - Construction navale / réfection de navires majeurs

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a mené à bien un minimum de deux (2) projets de construction et/ou de réfection majeure de navires au cours des dix (10) dernières années (juillet 2012) pour un navire d'une jauge minimale de 1000 MT. **Deux exemples de projets de construction et/ou de carénage majeur de navires, qui comprennent toutes les informations identifiées dans les points a à d, doivent être fournis. Si plus de deux (2) exemples sont fournis, seuls les deux (2) premiers exemples seront évalués.**

(a) **Plan de séquençage** : Fournir un diagramme de GANTT (en format PDF) ou un plan d'ensemble du projet qui démontre tous les événements suivants :

- i. Date et heure de départ et d'arrivée du remorquage (durée du remorquage) ;
- ii. Dates du début et de la fin du carénage ou de la construction ;
- iii. les principales étapes franchies au cours du projet de carénage ou de construction où des progrès significatifs ont été démontrés ; et
- iv. Achèvement de toutes les activités d'élimination des matériaux.

(b) **Recours à des sous-traitants** : Décrivez tous les travaux réalisés par des sous-traitants (s'il y a lieu) sous forme de tableau indiquant le nom de l'entrepreneur, la description des travaux et le lieu des travaux.

(c) **Procédures de surveillance des conditions** : Décrivez les processus qui étaient en place pour surveiller les conditions suivantes en fournissant des copies électroniques ou en format PDF des procédures utilisées pour traiter et rectifier tous les éléments identifiés suivants :

- i. la surveillance de la qualité de l'air pour les particules en suspension dans l'air ;
- ii. ventilation ;
- iii. la prévention des incendies et des explosions ;
- iv. la surveillance des inondations et la stabilité des navires
- v. l'exposition à des matières dangereuses.

(d) **Permis et tenue de dossiers** : Décrivez les éléments suivants :

- i. Quels sont les permis qui ont été obtenus et expliquer le but de ces permis ; et
- ii. Décrivez les processus de tenue de registres qui étaient en place pour suivre tous les matériaux éliminés.

2. Expérience en matière de démolition de navires, de construction de navires et de réfection de navires.		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
<p>Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir la preuve de son expérience dans le démantèlement de navires ou la construction navale / le réaménagement de grands navires.</p> <p>2.1 Un (1) projet de démantèlement de navire au cours des dix (10) dernières années (depuis juillet 2012) sur un navire d'un tonnage minimum de déplacement à vide (LDT) de 1000 MT.</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>2.2 Deux (2) projets de construction de navires et/ou de réaménagement majeur de navires au cours des dix (10) dernières années (depuis juillet 2012) sur un navire d'un tonnage minimal de déplacement de navire lège (LDT) de 1000 MT.</p>	<p>2.1a O / N 2.1b O / N 2.1c O / N 2.1d O / N 2.1e O / N</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>2.2a O / N 2.2b O / N 2.2c O / N 2.2d O / N</p>	

3. Expérience du transfert et du remorquage de navires morts

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience dans la gestion d'un remorquage de navire mort. Le soumissionnaire doit avoir réalisé avec succès au moins un (1) projet comprenant le remorquage sans équipage d'un navire d'un tonnage de déplacement lège de 1000 MT. Le projet doit avoir été réalisé au cours des dix (10) dernières années (juillet 2012).

Le soumissionnaire doit fournir les détails de l'attelage terminé. Au minimum, les détails doivent inclure :

- (a) Tonnage de déplacement lège du navire (LDT) et caractéristiques du navire (longueur, largeur, tirant d'eau) ;
- (b) Type de navire ;
- (c) Description de l'état du navire au moment du remorquage ;
- (d) Distance de remorquage, itinéraire et période de l'année ;
- (e) Sous-traitant qui a réalisé le remorquage ;
- (f) Détails sur le(s) navire(s) remorqueur(s) utilisé(s) pour effectuer le remorquage ; et
- (g) Copie du plan de remorquage approuvé par Transports Canada ou par l'arpenteur.

3. Expérience du transfert et du remorquage de navires morts		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
Il est obligatoire que le soumissionnaire fournisse des preuves et une compréhension du remorquage de navires morts. Le soumissionnaire doit avoir réalisé avec succès un minimum d'un (1) projet comprenant le remorquage sans équipage d'un navire dont le tonnage de déplacement du navire lège est de 1000 MT. Le projet doit avoir été réalisé au cours des dix (10) dernières années (depuis juillet 2012).	3.0a O / N 3.0b O / N 3.0c O / N 3.0d O / N 3.0e O / N 3.0f O / N 3.0g O / N	

4. Plan de gestion de l'environnement

Le soumissionnaire doit fournir l'un des éléments suivants :

- Plan de protection de l'environnement (PPE) ; ou
- Certificat ISO 14001:2015.

4.1 Plan de protection de l'environnement

Le soumissionnaire doit fournir un plan de protection de l'environnement (PPE) qui démontre son engagement à éviter les incidences négatives sur l'environnement par la mise en œuvre de meilleures pratiques ancrées dans la prévention de la pollution et la promotion de pratiques environnementales saines.

Le plan de protection de l'environnement (PPE) doit inclure tous les éléments identifiés aux points 4.1.1 à 4.1.8.

4.1.1 Description et/ou identification du ou des sites d'élimination des matières dangereuses.

4.1.2 Description et/ou identification de tout autre site d'élimination approuvé (par exemple, une décharge municipale).

4.1.3 Description et/ou identification de l'installation de recyclage, y compris les matériaux à recycler dans le cadre de ce projet.

4.1.4 Copie du certificat d'enregistrement du désamiantage.

4.1.5 Description de la méthode de nettoyage de la cuve. La description doit inclure le transport du site de travail au site d'élimination et la méthode d'emballage et de mise en ballots.

4.1.6 Plan d'urgence environnementale - ce plan doit indiquer le processus de confinement des contaminants et la façon de faire face aux situations de fuites de produits pétroliers dans l'eau ou sur le sol, de fuites de substances appauvrissant la couche d'ozone, d'incendie à bord du navire ou d'explosion. Les outils et matériaux à utiliser et disponibles à bord ou sur le site des travaux pendant la durée du contrat doivent être identifiés.

4.1.7 Fournir des détails sur le processus de nettoyage, d'enlèvement et d'élimination des matières dangereuses, des zones touchées par les hydrocarbures et des articles divers, y compris, mais sans s'y limiter, les réservoirs, la tuyauterie, les chaudières, les moteurs, les arbres, les engrenages, les tubes d'étambot, l'appareil à gouverner, les systèmes hydrauliques, la cale, le sonar, les zones, les eaux noires et grises, les matières dangereuses, l'amiante, les biphényles polychlorés (BPC), la peinture et d'autres matières dangereuses. Inclure également les contrôles techniques et l'équipement de protection individuelle à utiliser pour minimiser l'exposition des travailleurs aux matières dangereuses.

4.1.8 Plan de surveillance et d'intervention en cas d'inondation du navire.

OU

4.2 Certificat EMS

Une copie du certificat ISO 14001:2015 actuel du soumissionnaire. Le certificat doit être valide pour l'endroit où les travaux auront lieu et rester valide pendant toute la durée du projet.

4. Plan de gestion de l'environnement		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
<p>Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir un plan de protection de l'environnement (PPE) qui démontre son engagement à éviter les impacts négatifs sur l'environnement par la mise en œuvre de meilleures pratiques ancrées dans la prévention de la pollution et la promotion de pratiques environnementales saines.</p> <p>4.1 La preuve requise est sous la forme du plan de protection de l'environnement complet en format PDF.</p> <p><u>OU</u></p> <p>4.2 Une copie du certificat ISO 14001:2015 actuel du soumissionnaire.</p>	<p>4.1.1 O / N 4.1.2 O / N 4.1.3 O / N 4.1.4 O / N 4.1.5 O / N 4.1.6 O / N 4.1.7 O / N 4.1.8 O / N</p> <p><u>OU</u></p> <p>4,2 O / N</p>	

5. Système de gestion de la qualité

Le soumissionnaire doit avoir mis en place un système de gestion de la qualité (SGQ) conforme aux procédures requises par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour être certifié ISO 9001:2015. Le soumissionnaire doit démontrer son engagement envers la qualité par la mise en œuvre de meilleures pratiques, de procédures standard et d'un engagement envers l'amélioration continue.

Le soumissionnaire doit fournir l'un des éléments suivants :

- le plan de qualité ; ou
- Certificat ISO 9001:2015

5.1 SMQ

Le soumissionnaire doit fournir la preuve du SMQ qu'il a mis en place sur son ou ses sites agréés. Les preuves requises sont sous la forme d'un manuel (ou d'un plan) de qualité complet en format PDF.

OU

5.2 Certificat SMQ

Une copie du certificat ISO 9001:2015 actuel du soumissionnaire. Le certificat doit être valable pour l'endroit où les travaux auront lieu et rester valable pendant toute la durée du projet.

5. Système de gestion de la qualité		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
<p>Le soumissionnaire doit obligatoirement avoir mis en place un système de gestion de la qualité (SGQ) conforme aux procédures requises par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour être certifié ISO 9001:2015.</p> <p>5.1 La preuve requise se présente sous la forme du manuel (ou plan) de qualité complet en format PDF.</p> <p><u>OU</u></p> <p>5.2 Une copie du certificat ISO 9001:2015 actuel du soumissionnaire.</p>	<p>5,1 O / N</p> <p><u>OU</u></p> <p>5,2 O / N</p>	

6. Installation de recyclage des navires

Le soumissionnaire doit fournir des informations pour les sections suivantes :

6.1 Emplacement et certification de l'installation de recyclage des navires

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes :

- (a) nom d'exploitation de l'installation de recyclage des navires (société)
- (b) le nom légal de l'installation de recyclage des navires (société) ;
- (c) l'adresse et le numéro de téléphone de l'installation de recyclage des navires et des autres installations ;
- (d) le nom du propriétaire du terrain ou de l'installation, s'il est différent de l'exploitant ;
- (e) une approbation valide de l'utilisation des terres, une ou des licences d'affaires valides et une approbation valide de l'utilisation de l'accès à l'eau (si nécessaire et applicable), comme un bail de lot d'eau, de la part d'une autorité canadienne municipale, provinciale ou fédérale, indiquant que les installations ou les sites sont autorisés et permis à fonctionner **à cette fin à la clôture de l'appel d'offres ; et**
- (f) un document signé par le propriétaire de l'installation confirmant que l'exploitant a un accès continu à l'installation pendant toute la durée du projet, si l'installation n'appartient pas à l'exploitant.

ET

6.2 Description des installations de recyclage des navires

Le soumissionnaire doit fournir une description claire et concise de l'emplacement physique de l'installation de recyclage des navires, de l'installation d'amarrage (à quai ou en cale sèche), de toutes les zones de travail, y compris la superficie et les voies d'accès à l'installation. La description doit également inclure d'autres types d'équipements tels que le synchro-élévateur, etc. Le soumissionnaire doit également inclure un dessin détaillé ou un plan du site de l'installation de recyclage des navires qui indique, au minimum, les zones suivantes :

- (a) l'accostage des navires, la ou les zones de démolition des navires et les zones de rassemblement, y compris le dégagement de la quille ;
- (b) mécanisme permettant de retirer le navire de l'environnement marin (cale sèche, cale sèche, chemin de fer marin, etc.) ;
- (c) les zones de démantèlement ;
- (d) les zones de stockage du matériel ;
- (e) Zones de stockage de matières dangereuses ;
- (f) Les zones de stockage des marchandises contrôlées, le cas échéant ;
- (g) les zones de décontamination ;
- (h) Centre de premiers secours ;
- (i) l'emplacement des matériaux d'intervention environnementale et de l'équipement de protection individuelle (EPI)
- (j) le bureau de projet du fournisseur à l'installation de recyclage des navires.

6. Installation de recyclage des navires		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
<p>Il est obligatoire que le soumissionnaire fournisse des informations sur l'installation de recyclage des navires.</p> <p>6.1 Au minimum, le plan de l'installation de recyclage des navires doit inclure les éléments identifiés aux points a-f.</p> <p><u>ET</u></p> <p>6.2 Au minimum, le soumissionnaire doit fournir une description claire et concise de l'emplacement physique de l'installation de recyclage des navires qui comprend tous les éléments identifiés dans les points a-j.</p>	<p>6.1a O / N 6.1b O / N 6.1c O / N 6.1d O / N 6.1e O / N 6.1f O / N</p> <p><u>ET</u></p> <p>6.2a O / N 6.2b O / N 6.2c O / N 6.2d O / N 6.1e O / N 6.1f O / N 6.1g O / N 6.1h O / N 6.1i O / N 6.1j O / N</p>	

7. Équipe de direction

Au minimum, le plan de recyclage des navires doit inclure l'équipe de gestion suivante. Le soumissionnaire doit fournir le nom de la personne qui occupera chaque poste pendant toute la durée du contrat.

- (a) Chef de projet ;
- (b) Directeur financier ;
- (c) Responsable du contrôle de la qualité ;
- (d) le responsable de la santé et de la sécurité au travail ; et
- (e) Responsable de l'environnement.

7. Équipe de direction		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir un plan de recyclage des navires qui décrit l'équipe de gestion du soumissionnaire pour les travaux proposés.	7.1a O / N 7.1b O / N 7.1c O / N 7.1d O / N 7.1e O / N	

8. Calendrier préliminaire du projet

8.1 Dans le cadre du plan de recyclage des navires, le soumissionnaire doit proposer son calendrier préliminaire de projet conformément à la période de travail identifiée dans le contrat, en format MS Project ou équivalent. Le calendrier du projet doit inclure la structure de répartition du travail du soumissionnaire, le calendrier des principales activités et des événements clés, ainsi que toute difficulté potentielle liée à l'achèvement des travaux. Les activités principales et les événements marquants du navire doivent comprendre, au minimum, les éléments suivants :

- (a) préparation avant le transport du navire ;
- (b) le transport du navire ;
- (c) l'arrivée du navire sur le site agréé ;
- (d) le nettoyage de la cuve ;
- (e) l'enlèvement, le transport et l'élimination des matières dangereuses ;
- (f) début du démantèlement du CCGS *Hudson* ;
- (g) achèvement du démantèlement du NGCC *Hudson* ;
- (h) le retrait du navire du milieu marin ; et
- (i) livrables.

8.2 Le calendrier doit inclure la chronologie du démantèlement de la structure du navire pour indiquer l'ordre dans lequel la structure et l'équipement principaux du navire seront retirés jusqu'à la fin du démantèlement.

8.3 Le calendrier du soumissionnaire doit également fournir une date cible pour chaque étape du calendrier des étapes des clauses du contrat subséquent, partie 7.

Le CANADA n'autorisera l'exécution des travaux qu'à l'endroit nécessaire pour préparer le navire au transport.

8. Calendrier préliminaire du projet		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir un plan de recyclage des navires qui décrit le calendrier du projet du soumissionnaire pour les travaux proposés.	8.1a O / N 8.1b O / N 8.1c O / N 8.1d O / N 8.1e O / N 8.1f O / N 8.1g O / N 8.1h O / N 8.1i O / N 8,2 O / N 8,3 O / N	

9. Plan de transport préliminaire

Sur le site , le soumissionnaire doit fournir un plan de transport préliminaire pour déplacer le navire de son emplacement au site approuvé par le soumissionnaire. Au minimum, le plan de transport préliminaire doit comprendre les éléments suivants :

- (a) les détails de la préparation du transport pour le déplacement du navire de son emplacement actuel vers le site approuvé, y compris le processus de déplacement du navire de son emplacement actuel vers le site approuvé par le soumissionnaire ;
- (b) les considérations de stabilité pendant le transport ;
- (c) le calendrier et l'itinéraire prévus, y compris le(s) port(s) de sécurité ;
- (d) Réponse à la préparation aux situations d'urgence ;
- (e) Plan d'intervention en cas de pollution par les hydrocarbures/Plan d'intervention d'urgence en cas de déversement ;
- (f) la coordination avec les organismes de réglementation ;
- (g) identifier tous les permis requis pour le voyage (à inclure dans le prix ferme).

Si le navire doit être remorqué, les éléments suivants doivent être inclus dans le plan de transport :

- (h) les visites requises pour la certification de sécurité du remorquage/la visite du navire pour le remorquage ;
- (i) rapport sur l'état du navire ;
- (j) dispositif de remorquage ;
- (k) limites de remorquage ;
- (l) projet anticipé ;
- (m) pour prouver que la route choisie permet de maintenir le dégagement sous quille nécessaire au tirant d'eau prévu du navire ;
- (n) les considérations de stabilité, y compris la certification d'un architecte naval attestant que le navire est dans un état stable et sûr pour le remorquage ;
- (o) plan d'urgence en cas de rupture du câble de remorquage ;
- (p) surveillance de l'inondation du navire en cas d'emballement et plan d'intervention.

9. Plan de transport préliminaire		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir un plan de recyclage des navires qui décrit le plan de transport préliminaire du soumissionnaire pour les travaux proposés.	9.1a O / N 9.1b O / N 9.1c O / N 9.1d O / N 9.1e O / N 9.1f O / N 9.1g O / N 9.1h O / N 9.1i O / N 9.1j O / N 9.1k O / N 9.1l O / N 9.1m O / N 9.1n O / N 9.1o O / N 9.1p O / N	

10. Plan préliminaire de recyclage

Le soumissionnaire doit fournir un plan de recyclage préliminaire qui décrit son approche et sa méthodologie pour réaliser les travaux et qui décrit étape par étape la méthodologie proposée pour l'élimination/recyclage du navire, y compris :

- (a) le processus d'enlèvement et de destruction des déchets dangereux à bord du ou des navires.
- (b) l'équipement spécifique nécessaire ;
- (c) comment la structure du navire sera démantelée (séquence) ;
- (d) la façon dont la stabilité du navire sera maintenue et surveillée pendant les activités de nettoyage et d'élimination/recyclage
- (e) la description des matériaux à réutiliser, à recycler et à éliminer.

10. Plan préliminaire de recyclage		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir un plan de recyclage des navires décrivant l'approche et la méthodologie qu'il adoptera pour effectuer les travaux proposés.	7.1a O / N 7.1b O / N 7.1c O / N 7.1d O / N 7.1e O / N	

11. Sous-traitant(s)

Le soumissionnaire doit fournir une liste de tous les sous-traitants qu'il a l'intention d'utiliser pour réaliser les travaux. Pour chaque sous-traitant énuméré, le soumissionnaire doit inclure les éléments suivants :

- (a) une description des travaux à exécuter ; et
- (b) l'endroit où les travaux seront achevés.

11. Sous-traitants		
	Critères obligatoires - REMPLIR :	Commentaires / Justification de la note / Référence à la proposition
Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir une liste des sous-traitants qu'il compte utiliser pour réaliser les travaux proposés.	7.1a O / N 7.1b O / N 7.1c O / N 7.1d O / N 7.1e O / N	